

**REPONSE A LA QUESTION DE M. PASCAL GEMPERLI SUR L'OPPORTUNITE DE LA MISE EN PLACE DU
CONCEPT POLICE – POPULATION**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

Lors d'une précédente séance, M. Pascal Gemperli a demandé si la Municipalité avait poursuivi la réflexion sur une mise en place d'une Police-Population. Ne sachant pas encore à quelle autorité la mise en place de ce concept revenait, la même question a été posée au Conseil intercommunal de la Police Région Morges (PRM).

Il s'avère, après renseignements pris, qu'une éventuelle mise en place de ce concept est bien du ressort individuel des communes.

2 LE CONCEPT CANTONAL

Le concept Police-Population a été mis en place par la Police cantonale et chaque commune est libre d'y adhérer. Afin d'être en mesure de se déterminer sur l'opportunité de rejoindre ce projet, il convient, avant toute chose, de définir de quoi il s'agit.

2.1 La Police cantonale informe :

- Le concept Police-Population construit un réseau de solidarité entre voisins, informe les membres du réseau et diffuse des conseils sécuritaires par l'intermédiaire de courriers électroniques.
- L'ambition du programme est de prévenir les actes criminels, en renforçant la collaboration entre la police et la population.
- L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Il s'agit d'envois d'informations sur les délits, correspondances envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Les détenteurs d'une messagerie électronique reçoivent également des informations sur divers sujets d'actualité, notamment sur les cambriolages, les vols divers, les escroqueries, etc.

Les communes désignent également des correspondants, citoyens qui sont les «chevilles ouvrières» du concept. Ces correspondants doivent promouvoir le concept au sein de leur quartier.

3 REMARQUES ET PRECISIONS

Ce concept n'implique pas l'engagement de policiers sur le terrain. 42 communes sont membres du concept sur l'Ouest du canton. Il est question essentiellement de communes villageoises qui ne sont pas au bénéfice d'une police régionale en lien direct avec la population. La Commune de Préverenges avait adopté, en son temps, ce principe. La gestion des correspondants de ces communes se fait par l'adjudant Etienne Genton, de la Police cantonale, stationné à Bursins.

4 LA PROXIMITE DELEGUEE A LA PRM

La PRM, dans son ensemble, est une véritable police de proximité, présente et proactive sur le terrain, elle connaît son secteur. Une brigade de proximité existe depuis 2012 et se développe depuis. Forte de 4 personnes l'année passée, cette unité comptera 6 collaborateurs à la fin de cette année. Répartie en deux groupes, soit le « groupe prévention » et le « groupe voie publique », cette brigade est une unité précurseur sur le canton de Vaud. Son objectif est de travailler l'ensemble de la chaîne sécuritaire, autant l'information, la prévention et l'accompagnement, que la dissuasion. Cette brigade est proche des préoccupations du citoyen.

Le « groupe prévention » procède à toutes les campagnes de prévention cantonales sur notre secteur, assure la prévention scolaire et routière, offre une présence dans les postes décentralisés de Préverenges et de Saint-Prex, fait de la prévention proactive auprès des commerçants, associations, écoles et garderies, dispense des conseils de sécurité et assure une présence policière visible sur le terrain.

Quant au « groupe voie publique », qui verra le jour en octobre 2013, il aura pour objectif d'augmenter la visibilité de la police en soirée et de rencontrer les noctambules. Son travail consistera, d'une part, à connaître les milieux à risques, en vue de prévenir les actes délictueux et, d'autre part, à lutter contre les phénomènes délictueux (cambriolages, vols divers, etc.).

Par l'adaptation de son organisation et de ses actions, la PRM met tout en œuvre pour assurer la meilleure sécurité possible pour ses citoyens.

5 CONCLUSIONS

Il est important de constater qu'aucune ville dans l'Ouest du canton n'a adhéré au concept Police-Population, proposé par la Police cantonale.

La PRM a la volonté d'offrir à l'ensemble des citoyens, par ses groupes « prévention » et « voie publique », la maîtrise de la sécurité par des liens directs et ceci avec des agents choisis et formés pour ces missions.

Le concept Police-Population pourrait être un complément citoyen à la surveillance d'un lieu donné ou d'un quartier. Cependant, il est important de ne pas négliger et de considérer les risques. Il serait dommageable que la Police-Population devienne une milice et que par son acceptation elle soit en contradiction avec l'objectif d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.

Si l'adhésion au concept Police-Population revient, bel et bien, aux communes, la Municipalité ne souhaite pas réaliser la mise en place de ce concept et elle s'en remet à la Police régionale pour effectuer le rapprochement de la police avec la population.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2013.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 5 juin 2013.